

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DU 26 Décembre 1990
DECRET N° 90-891/MPSS.DGFP.DGPCE.M.J.18

Portant intégration et nomination de
Madame NZOUNZA née LEKAKA Annick
Yolande, dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I du Personnel
Diplomatique et Consulaire.

LE PREMIER MINISTRE

- (/ I S A S :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut gé-
ral des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 61/143/FP du 27 Juin 1961 fixant le sta-
tut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
 - (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des SAF ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3
Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 89/512 du 7 Août 1989 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 90/514 du 1er Octobre 1990 portant organisa-
tion des interims des Membres du Gouvernement ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;
 - (/u le décret 90/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim
du Premier Ministre ;

SECRET

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du Décret n° 61/143/FP du 27 Juin 1961 susvisé, Madame NZOUNZA née LEKAKA Annick Yolande, née le 28 Décembre 1956 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Préparatoires aux Organisations Internationales, obtenu à Paris (FRANCE) est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération./-

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 26 Décembre 1990

Par le Premier Ministre, P.I.,

Le Ministre du Travail et de la
Sécurité Sociale,

Jeanne DAMBENDZET.-

Pierre MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP.DGPCE..... 3
- DGFP.BST..... 3
- D.G.B..... 3
- D.C.F..... 1
- M.A.E.C..... 2
- SG/AEC..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSEE..... 1
- SGG/BC..... 2./-